



Comment financer mon projet responsable ?

Le Guide du financement de l'Entrepreneuriat Social
et de l'Économie Sociale et Solidaire





SPEAR

Comment financer mon projet responsable ?

Le Guide du financement de l'Entrepreneuriat Social
et de l'Économie Sociale et Solidaire

Édition de Septembre 2013

SOMMAIRE

■ Préambule	p 7
■ L'Entrepreneuriat Social et l'ESS, c'est quoi ?	p 10
■ Vous avez dit innovation sociale ?	p 13
■ Le financement par le Capital	p 14
■ L'Émergence de nouveaux outils	p 18
■ Le financement par la Dette	p 20
■ Se financer grâce aux subventions	p 26
■ Se financer grâce aux fondations	p 32
■ Et si on pensait au Crowdfunding ?	p 38
■ L'Annuaire des financeurs solidaires	p 44

Préambule

PRÉAMBULE

CONSULTE TA RAISON, PRENDS TA CLARTÉ POUR GUIDE

Toute crise peut se définir comme un phénomène de rupture, un vecteur d'instabilité bousculant les manières de vivre, de faire et de penser. La crise de 2007 a plongé le monde occidental dans une ambiance terne et morose.

Pourtant, la nécessité est mère de l'invention, et toute crise apporte également son lot d'innovations et de solutions aux difficultés rencontrées. Bien qu'il n'existe pas de solution miracle, l'entrepreneuriat social semble être un remède aux difficultés économiques et sociales que chaque État moderne peut rencontrer. En conciliant viabilité économique et rôle sociétal de l'entreprise, trop souvent opposés à tort, l'entrepreneuriat social génère une multitude de réponses à la crise.

L'engouement pour cette nouvelle économie, qui représente aujourd'hui plus de 10 % du PIB, est palpable. Preuve en est, de plus en plus de jeunes, d'écoles et d'universités s'y engagent.

Ces nouvelles entreprises sont à l'image de la jeunesse : un outil participatif où le pragmatisme se confronte à un réel besoin sociétal, et où la dimension économique devient l'outil de la finalité sociale, culturelle ou environnementale.

Ouvert sur le monde, sur les nouvelles façons de faire et de penser, ce secteur ne cherche pas à s'opposer de façon systématique aux anciennes méthodes.

L'entrepreneuriat social est une nouvelle source d'engagement, de mouvement et de progrès.

Ce guide traite des questions du financement de l'entrepreneuriat social. Il se veut didactique et simple d'accès afin que le plus grand nombre puisse agir et passer à l'action.

En premier lieu, ce guide tentera de définir l'entrepreneuriat social et les évolutions de ce secteur.

Le processus de financement, et les différentes ressources qu'un entrepreneur peut solliciter seront par la suite détaillés.

Enfin, vous trouverez en fin de ce guide un annuaire des différents financeurs, vous permettant de les solliciter à bon escient.

SPEAR a réalisé ce guide, et souhaite remercier tous ceux qui y ont contribué. Nous tenons à remercier particulièrement Jérémy Corbet pour son implication et son travail. En plus d'être à l'origine de ce guide, il en a été le principal contributeur.

L'Entrepreneuriat social et L'Économie Sociale et Solidaire, c'est quoi ?

L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, C'EST QUOI ?



ENTREPRENDRE POUR CHANGER UN ORDRE EXISTANT

DÉFINITION DU MOUVES

Le **Mouvement des Entrepreneurs Sociaux (MOUVES)** est un groupement d'entrepreneurs et de dirigeants d'entreprises sociales qui ont choisi de placer l'efficacité économique au service de l'intérêt général.

Au sens du **MOUVES**, *les entreprises sociales sont des entreprises à finalité sociale, environnementale ou sociétale à lucrativité limitée. Elles cherchent à associer leurs parties prenantes à leur gouvernance.*

Cette définition se décline en un faisceau de critères portant sur les objectifs de l'entreprise et les moyens mis en oeuvre pour y parvenir.

Quatre critères simples et lisibles permettent de qualifier une entreprise sociale :

- Un projet économique et entrepreneurial,
- Une finalité sociale et/ou environnementale,
- Une lucrativité nulle ou limitée,
- Une gouvernance démocratique ou participative.

Cette approche s'inscrit dans une vision ouverte, souple et à géométrie variable.

Le **MOUVES** a également distingué les critères indispensables des critères recommandés.

LES CRITÈRES INDISPENSABLES

- Un projet économique :

La structure se fonde sur un modèle économique viable induisant une prise de risque, une capacité à innover, une production de biens ou de services et la création de richesses et d'emplois.

- Une finalité sociale, sociétale et/ou environnementale:

Autrement dit, la mission première de la structure est d'atteindre, au delà de son seul impact économique, un impact social, sociétal ou environnemental.

- Une lucrativité limitée :

Le principe de lucrativité nulle ou limitée permet à la structure de disposer de ressources supplémentaires pour maximiser son impact social sur le long-terme.



- Une gouvernance démocratique :

La structure cherche à impliquer dans ses processus de décision ses parties prenantes (salariés, collectivités, financeurs, bénéficiaires...), au nom de l'efficacité et de la qualité du service qu'elle produit.

LES CRITÈRES RECOMMANDÉS

D'autres critères sont également pris en compte par le **MOUVES** pour définir une entreprise sociale.

- L'ancrage territorial, la lutte contre la délocalisation de l'emploi,
- Une démarche d'innovation sociale,
- Un niveau minimum d'activité marchande,
- L'adoption d'un statut de l'économie sociale (Coopérative, Association, Mutuelle,...).

ÊTRE UNE ENTREPRISE SOLIDAIRE, POUR QUOI FAIRE ?

L'Économie Sociale et Solidaire s'est récemment dotée d'un ministère en charge de son développement. Aujourd'hui, le principal agrément d'une entreprise sociale est celui «**d'entreprise solidaire**», délivré par les Préfectures.

L'agrément «entreprise solidaire» est associé à des contreparties comme :

- De nouvelles opportunités de marché et de financement (accès préférentiel aux marchés publics, accès aux financements de la BPI et aux fonds solidaires...),
- Des facilités concernant la recherche et l'innovation (accès préférentiels aux financements et aux dispositifs d'Oséo concernant l'innovation sociale...).

La future loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire, présentée au Conseil des Ministres en Juillet 2013, et votée au Parlement en Décembre 2013, sera l'occasion de rendre encore plus lisible ce secteur.

■ Anaïs Abou-Hassira, MOUVES

VOUS AVEZ DIT INNOVATION SOCIALE ?



Mélanie Péron, créatrice de l'Effet Papillon a pu récemment bénéficier du dispositif d'Oséo pour l'Innovation Sociale.

SPEAR a recueilli son témoignage.

COMMENT AVEZ-VOUS PU BÉNÉFICIER DE L'AIDE POUR L'INNOVATION SOCIALE D'OSÉO ?

Cela faisait quelque temps que je cherchais des aides pour le projet de recherche que j'avais en tête pour l'Effet Papillon.

En rencontrant Oséo et France Active, j'ai découvert que j'étais passée "à côté" d'aides d'Oséo et du Fonds de confiance de France Active. Le projet rentrait complètement dans leurs "cases" mais je n'en avais jamais entendu parler... J'ai alors pris le temps de bien expliquer mon projet au chargé d'affaires Oséo dont je dépendais. J'ai eu la chance de tomber sur un chargé d'affaires extraordinaire qui croyait en l'Effet Papillon et qui a avancé avec moi sur mon dossier de recherche. Quelques mois plus tard, il m'a parlé d'un nouveau dispositif soutenu par Oséo et la Région Pays de la Loire : le dispositif "Territoires d'Innovation" dont l'objectif est de soutenir l'innovation "non technologique". Nous avons alors déposé un dossier et il a été accepté.

J'ai reçu une subvention de 50 000€ pour un projet de recherche visant à évaluer l'impact des thérapies non médicamenteuses sur les patients atteints de cancer. Ce projet n'a pas encore commencé pour le moment, mais il se déroulera dans un hôpital avec une équipe complète: oncologues, psychologues, infirmières, cadres de santé, ergonomes et économistes de la santé. Il s'agit du premier projet de recherche visant à évaluer les soins dits de "support" auprès des patients atteints de cancer !

COMMENT DÉFINISSEZ-VOUS L'INNOVATION SOCIALE ?

Selon moi l'innovation sociale est une solution ou une organisation nouvelle qui prend en compte des besoins sociaux auxquels peu de réponses sont proposées ou qui sont mal adaptées aux bénéficiaires. Une innovation sociale prend en compte le facteur humain en premier lieu et demande de penser sur le long terme avec tous les acteurs du secteur concerné (bénéficiaires, professionnels...). Son objectif principal est d'avoir un impact social important sur les bénéficiaires, mais aussi et surtout de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie.

AVEZ-VOUS DES CONSEILS À DONNER POUR LES PORTEURS DE PROJET QUI VEULENT SOLLICITER CE DISPOSITIF ?

Les conseils sont les mêmes que pour tous les dossiers. Il faut être patient, déterminé et avoir un chargé d'affaire dédié qui puisse vous aider à monter le dossier.

Les dépôts de dossier sont toujours assez complexes et rébarbatifs mais mieux ils sont montés et rédigés, plus grandes sont les chances que son projet soit soutenu et aidé.

DÉSORMAIS, QUELLE EST LA PROCHAINE ?

Ce projet de recherche nous permettra d'obtenir des données sur la qualité de vie des patients, aidants et soignants faisant partie de l'étude et d'envisager des projets de recherche plus conséquents. L'objectif principal de ce type de recherche est d'améliorer les conditions de vie des patients et de leurs aidants, puis de dupliquer ce type de prise en charge à d'autres publics fragiles.

■ Mélanie Péron, l'Effet Papillon

+ d'infos sur :
www.leffetpapillon.net
contact@leffetpapillon.net

Le financement par le capital

LE FINANCEMENT PAR LE CAPITAL

LE CAPITAL EST CHATOUILLEUX, TIMIDES SONT LES PRÊTEURS

DÉFINITION

Les capitaux propres sont les fonds constitués par l'entreprise elle-même, à sa disposition à moyen et long terme. Ils sont composés en grande majorité du capital social (capital initial et augmentations de capital), des réserves (bénéfices non redistribués), du résultat de l'exercice et des subventions d'investissement. Les fonds propres sont essentiels car ils constituent une ressource stable de financement pour l'entreprise.

On distingue généralement les fonds propres des quasi-fonds propres, qui sont également une ressource durable classée dans le haut de bilan d'une entreprise. Ils ont des caractéristiques très similaires aux fonds propres.

Parmi les quasi-fonds propres, on peut distinguer les comptes courants d'associés, les prêts participatifs, les obligations convertibles...

Enfin, il est important de noter que les quasi-fonds propres peuvent dans certains cas être transformés en fonds propres.

AVANTAGES ET CARACTÉRISTIQUES

Les capitaux propres, puisqu'ils sont une ressource stable et de long terme, apportent une solidité financière à l'entreprise. Ils représentent un matelas

de sécurité pour les créanciers de l'entreprise. Ils représentent également une ressource en compétences pour l'entreprise. En effet, chaque nouvel associé peut avoir un apport stratégique clé.

Tout au long de son développement, l'entreprise va voir ses capitaux propres varier. Ses bénéfices peuvent faire augmenter ses capitaux propres, alors que ses pertes viennent au contraire les réduire. Si les pertes s'accumulent de manière trop importante, les capitaux propres peuvent devenir négatifs. Ce moment est alors dangereux pour l'entreprise, car ses emplois stables ne sont plus financés par des ressources stables.

Les créanciers ne sont plus assurés d'être remboursés en cas de défaut de paiement car le montant de la dette devient plus important que la valeur des actifs de l'entreprise (immeubles, matériel, etc.). La revente des actifs à leur valeur de bilan ne suffira pas à rembourser la dette.

Une entreprise dont les capitaux propres sont peu élevés par rapport à sa dette sera moins solide financièrement.

Plus les capitaux propres sont importants, plus l'entreprise est sûre de pouvoir



résister à des difficultés passagères, et plus elle peut garantir sa pérennité.

LES ATTENTES DES INVESTISSEURS

Il est possible de considérer que les attentes d'un investisseur sont de trois ordres : **la stratégie de l'entreprise, ses résultats et sa gouvernance.**

Un investisseur se rémunère de deux manières : par les dividendes qu'il perçoit et par la plus-value qu'il réalise à la cession des titres.

Pour cela, il regardera avec attention la stratégie mise en place par le management, et également les compétences de l'équipe dirigeante. L'investisseur voudra ensuite suivre et mesurer la rentabilité de l'entreprise.

La particularité d'un financeur solidaire est de prendre en compte à la fois la rentabilité financière et sociale.

Les outils classiques de mesure de la rentabilité financière sont :

Les marges d'exploitation, qui permettent d'étudier la pérennité de l'entreprise.

Le ratio **Résultat d'exploitation/Chiffres d'Affaires (CA)**, qui représente la capacité de l'entreprise à générer des profits à partir de son activité, sans tenir compte de son résultat financier ou exceptionnel. Si ce taux augmente, alors la rentabilité de l'entreprise augmente.

La rentabilité dite « financière » est le rapport des fonds propres aux revenus destinés aux actionnaires.

Le ROI (Return On Investment) mesure le rendement d'un investissement, soit le montant d'argent gagné pour chaque euro investi.

La mesure de la rentabilité extrafinancière est un sujet clé dans l'entrepreneuriat social, mais de nombreux freins bloquent le développement de l'évaluation de l'impact social (difficultés de mise en œuvre, hétérogénéité des pratiques, survalorisation de certains impacts...).

Le **SROI (Social Return On Equity)** ou la grille d'indicateurs **IRIS** sont les méthodes les plus connues, mais la majorité des fonds déterminent eux-mêmes les indicateurs qui mesureront l'impact social de l'entreprise.

LE SOCIAL RETURN ON INVESTMENT :

Le SROI est une méthode permettant de mesurer la plus-value financière et sociale d'une entreprise. Des proxys permettent de monétiser l'impact social et environnemental d'une entreprise, afin de l'ajouter au ROI classique.

Par exemple, si l'entreprise a économisé 3 tonnes de CO₂, et qu'une tonne de CO₂ coûte 100 €, on ajoutera 3x100 € à sa rentabilité totale.

Le SROI mesure le gain monétaire pour la société dans son ensemble à chaque euro investi dans l'entreprise.

QUELLE RENTABILITÉ POUR UN PROJET D'ENTREPRENEURIAT SOCIAL?

La rentabilité attendue par un investisseur varie en fonction de ses contraintes et de ses attentes.

Une étude récente, menée par Le Comptoir de l'Innovation et Opinion Way a cherché à appréhender les attentes moyennes des financeurs et la rémunération qu'est prêt à donner un entrepreneur social.

Une rentabilité de 5 % semble satisfaire les deux parties.

■ Louise Swistek, Le Comptoir de l'Innovation

LES GESTIONNAIRES DE FONDS SOLIDAIRES :

Les structures qui ont l'agrément «entreprise solidaire» délivré par la préfecture peuvent recevoir des financements en capitaux grâce à l'épargne solidaire collectée dans des fonds solidaires. Ceux-ci sont notamment abondés par les livrets d'épargne des entreprises.

En effet depuis la loi de modernisation de l'économie du 4 Août 2008 (LME) les entreprises doivent proposer un fonds d'épargne salariale solidaire.

Les principaux gestionnaires de fonds solidaires sont Natixis AM, Amundi, Ecofi et Mandarine Gestion. En plus de l'agrément «entreprise solidaire», ils recherchent majoritairement des structures en développement ayant un impact social quantifiable. Chaque fonds a sa propre méthode de sélection et investit en moyenne 30 000 € pour un premier ticket, montant qui peut augmenter par la suite.

Contacts

Natixis AM
emmanuel.gautier@am.natixis.com

Amundi
mathieu.azzouz@amundi.com

ECOFI
celine.girod@ecofi.fr

Mandarine Gestion
psavadoux@mandarine-gestion.com

L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX OUTILS



Florent d'Yvoire est Manager Investissements Solidaires chez MOBILIZ Invest. Il a participé à la création de cet outil de capital risque solidaire, porté par Renault.

SPEAR a recueilli son témoignage.

QUELLE FUT L'ORIGINE DE LA CRÉATION DE MOBILIZ INVEST, ET QUEL EST SON OBJECTIF ?

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise, le groupe Renault a lancé en 2012 un programme solidaire, «Renault MOBILIZ», dont l'ambition est de proposer des solutions innovantes pour faciliter l'accès à la mobilité des personnes en situation de précarité.

Pour servir cette ambition, Renault s'est doté d'un outil de capital-risque solidaire, MOBILIZ Invest s.a.s, une société d'investissement au capital de 5 millions d'euros.

Selon le type de structure, MOBILIZ Invest finance en capital ou en dette des projets qui apportent une innovation liée à la mobilité dont l'impact est positif pour les personnes en situation de précarité. Les projets doivent être viables économiquement, potentiellement répliquables à grande échelle et portés par une équipe de qualité et engagée.

COMMENT L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL EST-IL PERÇU DANS UNE GRANDE ENTREPRISE COMME RENAULT ? Y'A-T-IL UN REGAIN D'INTÉRÊT POUR L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ?

L'entrepreneuriat social comme l'ESS, le BoP, etc. sont des notions nouvelles et largement méconnues en interne de l'entreprise.

Lorsque nous présentons le programme Mobiliz à des partenaires internes, les réactions varient du

scepticisme à l'enthousiasme face à ce qui est souvent vécu comme inconciliable : exigence économique et responsabilité citoyenne.

Les premiers succès engrangés, l'engagement de la tête de Renault dans la gouvernance du programme, ou les initiatives réussies d'autres entreprises aident à crédibiliser la démarche et à faire comprendre les opportunités. Nous avons aussi souvent des réactions positives de personnes dont on imaginait – à tort – qu'elles seraient plutôt hostiles ou indifférentes.

Le temps et la persévérance sont nos meilleurs alliés pour «mobilizer» durablement Renault !

LORSQUE VOUS ÉCHANGEZ AVEC DES ENTREPRISES SOCIALES, QUE PENSEZ VOUS LEUR APPORTER EN PLUS DU SOUTIEN FINANCIER ? INVERSEMENT, QUE VOUS APPORTENT CES ÉCHANGES ?

Au-delà de l'apport financier, l'équipe Mobiliz facilite la mise en relation avec les ressources internes de conseil pertinentes pour le projet (ingénieurs, commerciaux, juristes, financiers...) et permet lorsque c'est pertinent d'ouvrir des opportunités économiques au projet.

Renault apporte également un effet de levier par sa taille internationale, sa notoriété, son réseau et offre aux projets accompagnés un gain de visibilité et de crédibilité par son engagement à leur côté.

Les échanges avec les entrepreneurs sociaux apportent souvent fraîcheur, questionnements et étonnement réciproque. Le regard croisé de chacun des partenaires sur la mobilité et la manière d'en faire levier pour lutter contre les situations de précarité est toujours enrichissant. L'enjeu est là : il s'agit de co-innover en faveur d'une mobilité durable pour tous.

■ Florent d'Yvoire, MOBILIZ Invest

Le financement par la dette

LE FINANCEMENT PAR LA DETTE

QUI PAYE SES DETTES S'ENRICHIT

DÉFINITION

Une dette est une somme d'argent due par un débiteur à un créancier.

Ce dernier peut aussi bien être une banque, un organisme de crédit, qu'un propriétaire foncier, l'État,... Ainsi, une facture impayée représente une dette, tout comme ses impôts ou son loyer.

Les entreprises ont recours à la dette pour financer leurs opérations à court, moyen ou long terme.

LE CRÉDIT BANCAIRE

Pour autant, la dette la plus connue et la plus répandue est la dette bancaire, souscrite auprès d'une banque ou d'un établissement de crédit. Ce type de financement peut être utilisé aussi bien par des particuliers pour leurs projets (immobilier, consommation...) que par des créateurs d'entreprise, des associations et de grandes entreprises. Les établissements bancaires collectent des dépôts auprès de particuliers et d'entreprises. Ils utilisent ensuite cet argent pour octroyer des crédits à d'autres particuliers ou entreprises qui en ont besoin.

De ce fait, la dette bancaire n'a pas vocation à financer des opérations risquées, pouvant mettre en péril les dépôts des épargnants. Le crédit bancaire sert à financer des actifs

pouvant générer sans trop d'incertitude un rendement suffisant, pour rembourser les annuités du crédit. Le plus souvent, il sert à financer des immobilisations corporelles (machines, mobilier), des biens immobiliers, des travaux, mais également des immobilisations incorporelles (brevets, site internet à vocation commerciale) qui permettent d'augmenter de manière relativement sûre le chiffre d'affaires.

La banque doit également lutter contre les asymétries d'informations, c'est-à-dire la capacité des entreprises à utiliser les fonds empruntés pour un projet d'ordre privé et non professionnel. Pour éviter cette situation, la banque demande un apport personnel suffisant aux entrepreneurs, car ils sont investis dans leur société à hauteur de leurs apports. Elle demande également les factures ou les devis permettant de justifier les investissements de l'entreprise.

LES OBLIGATIONS

Il existe également différents types d'obligations, qui permettent aux investisseurs de prêter de l'argent à une entreprise. C'est un contrat dont les conditions sont déterminées par le chef d'entreprise et l'investisseur (montant, taux d'intérêt, conditions de remboursement,...).



Ce type de financement est généralement utilisé par des entreprises de tailles importantes, qui peuvent émettre sur des places de marché des titres obligataires, permettant de lever des sommes importantes.

QUAND ET COMMENT PRÉSENTER SON DOSSIER ?

Solliciter les banques n'est pas forcément chose facile, il faut pouvoir fournir suffisamment d'éléments pour justifier de la viabilité économique de son projet, et ce dans un langage normé. Différents documents sont demandés par le banquier, et les réaliser permet notamment de formaliser et structurer son projet.

Le Business Plan est l'élément que tout créateur ou gérant d'entreprise doit avoir. Il est même préférable d'en avoir plusieurs, en fonction de chaque interlocuteur. Ce n'est pas votre projet qui va changer, ni les prévisions financières, mais les arguments mis en avant et le ton utilisé.

COMPOSITION DU BUSINESS PLAN :

- Présentation brève de l'activité et de l'offre (fonctionnalités, brevets)
- Étude de marché (demande, concurrence)
- Objectifs de marché et stratégie (Business Model, Plan marketing)
- Présentation de l'Équipe (CV, rôle dans le projet, implication capitalistique)
- Projections financières (CR Prévisionnel, Plan de financement)

Il ne faut pas négliger la partie non financière du Business Plan, puisqu'elle est présente pour appuyer le discours financier. Le banquier étudiera aussi bien la faisabilité technique de votre projet, sa cohérence face à l'étude de marché que les capacités du porteur de projet à mener à bien celui-ci.

Le compte de résultat doit être très précis, et les hypothèses menant au Chiffre d'Affaires très détaillées.

C'est sur cette base que les banques estimeront la faisabilité et la solvabilité de votre projet. Concrètement, **l'Excédent Brut d'Exploitation** doit être suffisant pour faire face à toutes les charges financières de l'entreprise, et assurer une rentabilité suffisante pour son développement.

L'Excédent Brut d'Exploitation est la marge dont dispose l'entreprise sur son activité hors amortissements, transferts de charges, charges financières et charges exceptionnelles.

Le plan de financement quant à lui doit prendre en compte la globalité du projet, et faire apparaître toutes les ressources dont il disposera à son lancement. Les fonds propres doivent au minimum représenter 30 % des ressources, et doivent permettre de financer le cycle d'exploitation.

Il s'agit de toutes les dépenses nécessaires pour faire tourner l'entreprise, exception faite des dépenses d'investissement.



Par exemple, la constitution d'un stock et les charges salariales sont des dépenses concernant le cycle d'exploitation.

Si l'on compare une entreprise à une voiture, les dépenses d'investissement concernent l'acquisition d'un moteur, ou des pneus alors que les dépenses d'exploitation concernent le financement de consommables comme l'essence, l'huile,...

La dette bancaire vient financer les investissements matériels, les acquisitions immobilières, les droits au bail...

En terme de timing, la banque ne peut se positionner que si le projet est financé dans sa globalité, c'est à dire s'il a effectivement lieu. Il faut contacter la banque lorsque son projet est majoritairement financé, et qu'il ne manque que le financement bancaire.

TYPES D'INVESTISSEMENTS FINANCÉS PAR LA DETTE :

- Droit au bail
- Bien Immobilier
- Machines, Outils
- Travaux
- Brevets, Licences
- Constructions...

De nombreuses structures peuvent vous accompagner dans la structuration de votre dossier. Le site de l'**APCE (Agence Pour la Création d'Entreprise)** est très bien fait, et vous permet, par exemple, de construire en plusieurs étapes votre business plan.

Des structures comme l'**ECTI**, l'**EGEE**, ou encore les **Boutiques de Gestion** vous permettent d'être accompagnés dans la structuration de votre dossier. Vous pouvez également avoir recours au service d'un expert comptable, qui vous fournira en plus son expertise comptable et financière.

SPEAR joue également un rôle d'accompagnateur, pour que les porteurs de projet aient le plus de chance d'obtenir leur financement bancaire.

En étant accompagné, vous disposez d'arguments supplémentaires à faire valoir au banquier !

■ François Desroziers, SPEAR

QUELQUES CRITÈRES DES BANQUES :

- Un apport en capital suffisant (30 %)
- Des investissements corporels (machines, biens immobiliers, actifs générateurs de flux financiers)
- Un plan de financement quasi-bouclé
- De nombreux arguments justifiant vos hypothèses de chiffre d'affaires

Se financer grâce aux subventions

SE FINANCER GRÂCE AUX SUBVENTIONS

DE MULTIPLES RESSOURCES À SOLLICITER

DÉFINITION

Les aides financières peuvent se rencontrer sous forme de prêt d'honneur, de prêt à 0%, d'avance remboursable ou de subvention. La subvention est une aide financière non remboursable, accordée à une entreprise le plus souvent par une entité publique.

On distingue :

- les "subventions d'investissement", dont l'objet est d'aider l'entreprise à acquérir certains équipements,
- les "subventions d'exploitation", qui viennent compléter le chiffre d'affaires lorsque l'activité entraîne des surcoûts anormaux ou n'est pas de nature à pouvoir être rentabilisée, mais que cette activité est reconnue d'utilité pour la collectivité,
- et les "subventions d'équilibre", destinées à combler en partie ou totalement la perte globale qu'aurait subie une entreprise sans cette subvention.

DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INTERVENTION

Pour obtenir une subvention, il est possible de s'adresser à différents niveaux, selon le besoin de financement et la taille de l'entreprise.

a) l'Europe

L'Union Européenne intervient en soutien aux entreprises du secteur de l'ESS sous deux formes :

- Le Fonds Social Européen (FSE) qui soutient des projets favorisant la protection de l'emploi, l'accès à l'emploi et l'insertion,
- Le Fonds Européen de Développement des Régions (FEDER) qui intervient principalement dans les domaines de la recherche, de l'innovation, de l'environnement et de la prévention des risques.

Il est important de savoir que les démarches pour obtenir ce type de subvention sont lourdes, et que les fonds ne sont généralement débloqués qu'à terme de la durée de subvention, ce qui peut générer des problèmes de trésorerie. Il est préférable, pour ce type de démarche, de se faire accompagner par un professionnel.

b) l'Etat

L'État intervient directement par le biais de la Caisse des Dépôts dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), qui réserve une partie de ses ressources au secteur de l'ESS.

L'Etat intervient également par l'intermédiaire d'établissements à vocation plus particulière :

- Proposé par **Pôle Emploi**, le dispositif **NACRE** favorise le retour à l'emploi par un prêt à taux zéro,

- **OSEO** soutient la création d'entreprises innovantes, par des prêts à taux zéro, des avances remboursables et des subventions. Par exemple, l'Aide à la Création d'Entreprise Innovante est une subvention plafonnée à 30 000€ pour la conception d'un projet,

- **L'ADEME** soutient par ses dispositifs les entreprises du secteur de l'environnement et de l'énergie.

c) Les Collectivités Territoriales

Selon le besoin de financement, la taille et l'état d'avancement du projet, il est possible de solliciter la commune, le département ou la région.

DISPOSITIFS RÉGIONAUX DE SUBVENTION:

- Haute Normandie : Aide régionale à l'économie sociale et solidaire (ARESS)
- Ardennes : Progress Champagne
- Languedoc Roussillon : Aide à l'étude de faisabilité
- Lorraine : Bourse d'émergence
- Bourgogne : Pacq
- Pays de la Loire : PRCE solidaire
- Aquitaine : Appui à la conception des projets
- Auvergne : Aide au financement des Scop et Scic

Les dispositifs de subvention mis en place varient d'une collectivité à l'autre. Il est primordial de se renseigner sur les initiatives existantes dans la localité de son projet. Également, il est conseillé de se renseigner sur les initiatives locales des **Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CRES)** et des **Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)**.

La région Ile de France intervient en aide directe au projet le plus souvent sous forme d'appels à projets, les montants variant en fonction des dispositifs. Tous les dispositifs de développement économique sont accessibles aux entreprises de l'ESS, mais les dispositifs suivants sont les plus adaptés :

- **PM'up** : Les subventions PM'up sont destinées à des entreprises de plus de 5 salariés (ETP), qui présentent un fort potentiel de développement en chiffre d'affaires et en effectif (objectif +50% sur 3 ans). L'aide consiste en une subvention de maximum 250 000€ sur 3 ans, destinée aux dépenses en matière de conseil, recrutement, développement international et investissement,

- **L'aide à la maturation de projets innovants (AIMA)** : Cette subvention, plafonnée à 30 000€, est destinée à financer les investissements de recherche et de développement,

- **L'aide à l'innovation responsable (AIR)** : Plafonnée à 100 000€, cette subvention

a pour but de financer les innovations de produit, process et services des PME de l'éco-innovation.

- Le soutien aux projets socialement innovants : Ce dispositif cible les projets de l'entrepreneuriat social. De 50 000€ maximum, il peut couvrir jusqu'à 50 % des frais de fonctionnement suivants : frais de personnel, frais d'étude de prestation et de publication, et les dépenses liées à l'étude de l'impact du projet.

COMMENT CANDIDATER ?

Il existe plusieurs façons d'obtenir une subvention :

- Participer à un concours ou répondre à un appel à projets :

C'est la manière la plus simple et la plus courante d'obtenir une subvention. Ces concours ou appels à projet sont principalement l'initiative d'acteurs publics mais aussi parfois privés. Ils sont organisés régulièrement (une à deux fois par an) mais peuvent s'adresser à différents types de projet, de structures, et différents secteurs d'activité.

Ces initiatives sont nombreuses, il est donc impératif de ne sélectionner que les concours qui correspondent précisément à l'activité de son entreprise, et de se concentrer sur l'élaboration d'un nombre limité de dossiers de subventions.

- Solliciter un dispositif de subvention : Certains dispositifs, comme ceux évoqués plus haut (OSEO, Pôle Emploi...) n'organisent pas d'appel à projet, mais traitent les dossiers de demande de subvention de manière continue. Les subventions sont liées au statut de l'entreprise. Certaines aides ou subventions sont réservées à des structures ayant obtenu un statut ou un agrément particulier.

Par exemple, les structures d'insertion (Entreprise d'Insertion, Association Intermédiaire, Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion) peuvent solliciter l'aide au poste d'insertion, sous réserve d'une signature d'une convention avec la Direccte. Elles peuvent également solliciter le Fonds Départemental d'Insertion, ou la bonification des intérêts d'emprunt bancaire FAPE (Fondation Agir pour l'Emploi).

MAXIMISER SES CHANCES

a) Bien lire le règlement du dispositif

Il faut s'assurer que son projet rentre dans les critères d'intervention de la subvention. En effet, les dispositifs présentent souvent des conditions qui peuvent concerner :

- Le secteur d'activité (l'habitat, mobilité, énergie,...),
- Le statut juridique de la structure (associations, coopératives, sociétés de commerce),
- Le lieu d'activité, car les subventions des collectivités territoriales sont

généralement destinées aux activités développées sur leur territoire,

- *La taille de la structure en termes d'effectif maximum ou de chiffre d'affaires,*
- *L'état d'avancement du projet (en création, amorçage, développement),*
- *Les dépenses concernées (dépense liée à la recherche, au conseil, au recrutement).*

b) Présenter un projet cohérent

Il faut que le projet économique soit clair, de manière à ce que l'instructeur puisse comprendre rapidement le modèle économique, et évaluer sa viabilité.

Il faut également présenter une équipe cohérente, et montrer qu'elle est capable de mener ce projet à bien.

Il est important de savoir identifier les besoins complémentaires en termes de compétence et d'accompagnement.

Autant que possible, il faut avoir préalablement établi des partenariats avec les entreprises du même secteur d'activité, et avoir engagé des discussions avec les fournisseurs et les clients potentiels le cas échéant.

c) Prendre du recul

L'équipe doit être capable d'exposer sa vision à moyen terme (2 ou 3 ans) du projet, et d'expliquer le plan d'action pour y parvenir.

■ Céline Coubard, Région Île-de-France

ASSOCIATIONS, PENSEZ AU DAILY !

Il existe souvent un délai entre le vote accordant une subvention et son décaissement effectif. Pour éviter les problèmes de trésorerie, les Daily permettent aux associations de recevoir une avance sur leur subvention.

De nombreux acteurs bancaires proposent ce produit, mais certains ont une réelle expertise sur ce type de crédit, comme le Crédit Municipal de Paris.

Se financer grâce aux fondations

SE FINANCER GRÂCE AUX FONDATIONS

BÂTIR SUR DES FONDATIONS POUR SOLIDIFIER SON PROJET

DÉFINITION

Une fondation est une structure dont l'objectif est d'affecter des biens ou des ressources financières à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. La fondation se distingue de l'association car elle ne résulte pas d'un regroupement de personnes morales ou physiques pour réaliser un projet commun, mais d'un engagement financier de ses fondateurs en vue de réaliser une œuvre d'intérêt général à but non lucratif.

La loi du 23 juillet 1987 instaure trois types de fondations dont l'existence est conditionnée à la reconnaissance des institutions étatiques :

- la fondation reconnue d'utilité publique,
- la fondation d'entreprise, dont la dotation initiale est effectuée par l'entreprise qui la crée,
- la fondation abritée, qui confie ses ressources à une fondation reconnue d'utilité publique.

Le fonds de dotation, quant à lui, est plus récent. C'est une personne morale qui utilise ses revenus pour réaliser une œuvre d'intérêt général, et qui répond au même principe de non lucrativité.

POURQUOI LES SOLLICITER ?

Ces structures constituent une source de financement non négligeable pour les porteurs de projets dont la démarche s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire, et à plus forte raison dans une démarche servant l'intérêt général.

Elles financent ou cofinancent des projets et actions dans différents domaines, et ont généralement des critères d'intervention précis (efficacité énergétique, amélioration de l'habitat social, soutien au patrimoine culturel...).

Elles permettent notamment de financer des projets en création et en phase d'amorçage, répondant à une problématique à laquelle sont souvent confrontés les porteurs de projets, à savoir le manque de fonds propres nécessaires à la réalisation d'un projet. Elles sont aussi une source de financement qui intervient tout au long de la vie d'une structure, permettant le développement de nouveaux projets, ou bien le financement opérationnel de la structure.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE CE FINANCEMENT ?

Les financements que proposent les fondations et les fonds de dotation s'effectuent en grande majorité par



la distribution de subventions, de prix, de bourses, voire de prêts, à destination de projets d'intérêt général. Ces fonds permettent de financer la mise en place de projets particuliers, ou une partie du cycle d'exploitation d'une entreprise ou d'une association. Généralement, elles ne financent qu'une partie du plan de financement. Pour que leur intervention soit effective, il est souvent nécessaire de faire appel à d'autres sources de financement (capital, crédit,...).

Les montants d'intervention varient selon les budgets de chacun des organismes, de l'affectation qu'ils en font par thématiques, et également du plan de financement du projet. De manière générale, les fondations et fonds de dotation interviennent de quelques milliers d'euros à plusieurs centaines de milliers d'euros. Il faut noter que le versement peut se faire de manière échelonnée, suivant la réalisation des objectifs du projet.

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR ÊTRE ÉLIGIBLE ?

Le financement par les fondations ou fonds de dotation n'est pas sans conditions, et la structure qui souhaite en bénéficier doit remplir un certain nombre de critères.

1. La première chose à faire est de vérifier que votre structure juridique vous permet de bénéficier de ce type de financement.

Les aides attribuées par les fondations et fonds de dotation doivent être affectées à un organisme d'intérêt général.

Ainsi, les catégories d'organismes susceptibles de bénéficier de cette aide sont :

- les associations,
- les organismes à gestion désintéressée (coopératives, groupements d'intérêt public),
- les «entreprises solidaires».

2. La deuxième chose à faire est de s'assurer que votre projet corresponde bien au domaine d'intervention de l'organisme. Pour chaque domaine d'intervention, les fondations et fonds de dotation définissent des critères spécifiques pour évaluer les projets.

Par exemple, une fondation qui soutient les projets d'efficacité énergétique évalue un projet sur les innovations apportées dans ce domaine, leur intégration au niveau local, l'impact environnemental,...

Ces organismes regardent également les capacités de l'équipe et du porteur de projet à mener à bien le projet. Pour cela, ils analysent le CV du porteur de projet et la cohérence de l'équipe.

3. D'un point de vue financier, ces organismes exigent également des prévisions réalistes et cohérentes qui illustrent la viabilité économique de votre structure et de votre projet.



Ainsi, un plan de financement identifiant clairement les ressources et les emplois et un compte de résultat prévisionnel réaliste sont des documents nécessaires à l’instruction du dossier de financement. De plus, avoir plusieurs partenaires financiers et disposer d’une part de fonds propres constitue un gage de sérieux pour votre projet.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX DOMAINES D’INTERVENTION DES FONDATIONS ?

L’économie sociale est un domaine dans lequel de nombreuses fondations interviennent de manière significative. À cet égard, on peut citer l’**ASFONDES**, association des fondations de l’économie sociale, qui regroupe celles de **Chèque Déjeuner**, du **Crédit Coopératif**, de la **Macif** et de la **Maif**. On trouve également des fondations et des fonds de dotation dans tous domaines d’intérêt général (soutien aux arts et à la culture, à la science, à l’environnement, à la santé,...).

LESQUELLES SOLLICITER ?

Les premiers fonds de dotation ou fondations à solliciter ne sont pas nécessairement les plus importants et les plus connus, mais ce sont surtout ceux dont le domaine d’intervention correspond le mieux à l’activité du projet. Le **Centre Français des Fonds et Fondations** fournit sur son site internet un annuaire de recherche d’organismes

– triés par localisation, par domaine d’action, etc. – qui peut s’avérer être un premier axe de recherche. Bien souvent, les fondations mettent en ligne des exemples de projets qu’elles ont soutenus. Il est utile de les consulter afin de mieux comprendre les domaines dans lesquels ces fondations interviennent.

Jeter un œil du côté des plus grandes structures est néanmoins nécessaire, puisqu’il ne faut pas oublier qu’elles disposent de moyens importants et qu’elles abondent de façon significative dans le financement des entreprises sociales. Ainsi, il est de bon conseil de se renseigner auprès de la **Fondation de France** ou de l’**Institut de France**, qui sont les deux plus importantes fondations abritant des fondations sous égide. Elles fournissent toutes deux sur leur site internet un annuaire de recherche multicritères qui permet d’affiner votre sélection et d’identifier les organismes qui correspondent à la problématique de votre projet.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

1. Sélectionner les organismes que vous souhaitez solliciter.
 2. Se renseigner auprès d’eux afin de connaître la meilleure façon de les solliciter.
- Le premier cas de figure consiste à répondre à un appel à projet en



complétant le dossier téléchargeable en ligne. Ce-dernier permettra à l'organisme de sélectionner les projets qu'il veut soutenir. À cet effet, le Centre Français des fonds et fondations a mis une liste des appels à projets sur le lien suivant:

www.centre-francais-fondations.org/appels-a-projets

- Le deuxième cas de figure consiste à solliciter directement certains organismes par candidature spontanée. Avant d'envoyer une candidature spontanée, il est préférable de vérifier que la structure les accepte.

COMMENT PRÉSENTER SON DOSSIER ?

Les fondations et fonds de dotation attendent du projet qu'il soit correctement réalisé, et ne souhaitent évidemment pas soutenir des projets qui manqueraient de sérieux ou qui seraient trop ambitieux. Le dossier que le porteur de projet leur présente doit donc refléter les intentions et le sérieux de la structure. Il en va donc de présenter un dossier solide et cohérent sous tous points de vue (prévisionnel d'activité, plan de financement, mise en place de l'équipe, moyens techniques, etc.) et de répondre de manière précise aux critères d'éligibilité définis dans l'appel à projet.

■ Marion Ben Hammo, Fondation de France

Et si on pensait
au Crowdfunding ?

ET SI ON PENSAIT AU CROWDFUNDING ?

EMPORTÉ PAR LA FOULE...

DÉFINITION

La finance participative, ou *crowdfunding*, est un mode de financement qui met en relation les porteurs de projet en besoin de financement avec des personnes souhaitant donner un sens à leur argent, en apportant une contribution financière au projet de leur choix. Le *crowdfunding* s'effectue au travers de plateformes internet, qui créent un lien entre ces personnes, et permettent à chacun de participer au financement d'un projet, à travers un don, un prêt ou un investissement. Le *crowdfunding* finance tous les domaines de la création et particulièrement les entreprises solidaires. Depuis 2009, la création de plateformes de *crowdfunding* a plus que doublé chaque année en France, pour atteindre 22 plateformes en 2012. Ainsi depuis 2007, la finance participative a levé plus de 55 millions d'euros en France, et financé plus de 17 000 projets.

Le potentiel est considérable puisque les Etats-Unis ont levé plus d'un milliard d'euros par ce biais ces deux dernières années.

AVANTAGES ET CARACTÉRISTIQUES

Ce système est bénéfique aussi bien aux porteurs de projets qu'aux financeurs. Dans l'ensemble ces premiers y trouvent un accès aux dons ou à l'épargne

populaire pour se financer. Les citoyens connaissent le projet grâce à l'interaction établie sur la plateforme, et ils sont ainsi mieux à même de comprendre celui-ci et donc d'accepter de le financer.

De plus cela permet de valider son idée par de nombreux soutiens individuels.

Enfin c'est un outil de communication efficace puisque le financement ne se passe pas en privé, face à son banquier, mais de façon publique, débouchant parfois à la création de lien social entre le porteur de projet et certains de ses financeurs. Ce lien peut aller du mécénat de compétences au conseil, en passant par de la mise en relation,...

De leur côté les financeurs peuvent y chercher plus ou moins de rentabilité selon la plateforme, mais dans tous les cas, ils recherchent un coup de cœur, une histoire dans laquelle prendre part.

Ainsi, en finançant spécifiquement l'économie sociale et solidaire ils donnent du sens à leur argent, le financement participatif étant l'un des rares moyens d'épargner en conscience.

UN ACCÉLÉRATEUR POUR L'ESS

Le financement participatif est une véritable opportunité pour l'ESS. D'une part les subventions publiques baissent

structurellement du fait des coupes budgétaires et de l'autre ce secteur trouve peu de reconnaissance et de soutien auprès des grandes institutions financières, car ses réalisations ne s'inscrivent pas dans une logique de maximisation du profit. Or les structures de l'ESS ont souvent le profil idéal pour solliciter le financement participatif : avoir un projet porteur de sens, être entouré d'une communauté qui soutient le projet et pouvoir donner des résultats concrets grâce au financement.

PANORAMA DES PLATEFORMES

Les plateformes de *crowdfunding* s'organisent et se différencient les unes des autres, afin de répondre aux attentes des divers porteurs de projets et des multiples financeurs. Les plateformes se distinguent selon trois critères principaux :

- l'entité du porteur de projet : particulier, entreprise ou association,
- la nature du projet : entrepreneurial, solidaire, artistique,...
- le mode de financement : don, prêt ou investissement.

Aujourd'hui en France, les plateformes de finance participative se distinguent prioritairement par le mode de financement qu'elles proposent : le don, le prêt ou l'investissement.

LE DON

Forme la plus simple du *crowdfunding*, elle est celle qui récolte les sommes les plus élevées. Initialement pensé pour les projets artistiques, le don a été étendu aux innovations sociales par **Babeldoor** et **Arizuka**.

Ce nouveau type de don/contre-don repose sur la générosité des financeurs et leur volonté de contribuer à la réalisation d'un projet. A partir de 1 €, la contribution moyenne est de 45 €. Les montants demandés pour chaque projet varient souvent entre 1 000 € et 10 000 €. Bien-sûr, plus le montant demandé est élevé, plus la collecte est rude. D'autant qu'il ne suffit pas de publier son projet en ligne pour que pleuvent les financeurs. Cela demande une vraie implication du porteur de projet.

Tout d'abord le projet doit être solide tant au niveau du fond que de la forme. Les internautes ne financent pas des idées qui leur semblent bancales.

Le projet doit également prévoir une contrepartie à ses soutiens. Celle-ci diffère selon le montant apporté et doit être suffisamment conséquente et originale : une carte postale contre 10€, un tirage photos contre 20 €, un livre dédicacé contre 50 €, etc.

Enfin la collecte ne peut se réaliser que si elle est amorcée par une communauté déjà existante.

Ces plateformes en identifient trois :

- 1/ la famille et les amis,
- 2/ les amis d'amis,
- 3/ les inconnus.

La collecte commence d'abord par la famille et les amis, qui en soutenant et en parlant de la collecte entraineront leurs amis, qui, de fil en aiguille entraineront des inconnus.

En revanche, si le montant demandé par le porteur de projet n'est pas entièrement collecté, les dons sont rendus aux financeurs et le porteur de projet n'en bénéficie pas, c'est pourquoi les porteurs de projet doivent bien évaluer la somme qu'ils demandent aux internautes, afin que la collecte soit à la hauteur.

LE PRÊT

Le prêt permis grâce au financement participatif est destiné aux structures de l'ESS qui souhaitent se créer ou se développer.

Actuellement, ces plateformes travaillent avec des banques partenaires qui octroient les crédits in fine, grâce aux soutiens financiers. Ainsi cela demande avant tout une bonne capacité de remboursement de la part des projets, ce qui implique des revenus réguliers. SPEAR est destinée aux structures de l'ESS et aux entreprises sociales sur des montants allant de 30 000 € à plusieurs centaines de milliers d'euros.

D'autres structures de financement sont en création et seront bientôt lancées.

L'INVESTISSEMENT

Le financement participatif par investissement est destiné aux entreprises qui souhaitent réaliser des augmentations de capital.

Les plateformes d'investissement participatif permettent aux internautes de soutenir le projet d'une entreprise en souscrivant à des parts de capital de cette entreprise. Le financeur devient alors actionnaire de l'entreprise qu'il soutient. L'investissement permet à l'investisseur de réaliser des plus-values mais lui fait aussi courir un risque de perte en capital.

Aussi, il s'agit du meilleur moyen de participer à l'aventure entrepreneuriale, puisque les financeurs peuvent prendre part à la gouvernance de l'entreprise.

■ Louise Pharabod, SPEAR

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLATEFORMES DE FINANCE PARTICIPATIVE

Mode de financement	Entité de l'emprunteur	Nature du projet	Contribution moyenne	Financement moyen	Rémunération contributeur	Plateforme
Don	Particulier, Entreprise ou Association	Solidaire	45 €	1 000 € à 10 000 €	Contrepartie non financière	Arizuka Babeldoor Micro Don Mailforgood
		Création artistique ou solidaire				KissKissBank-Bank Ulule Indiegogo Octopousse
Prêt	Entreprise ou Association	Solidaire	4 000 €	300 000 €	Intérêt annuel et : 18% déduit sur IR ou 50% sur ISF	SPEAR Prêtechezmoi HelloMerci
Investissement	Entreprise	Entrepreneur	8 000 €	300 000 €	Plus-value éventuelle et réduction d'impôt	Wiseed Anaxago Finance Utile

L'annuaire des financeurs solidaires

ADIE

ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE

L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) est une association présente sur l'ensemble du territoire national.

Elle aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au microcrédit.

En complément du microcrédit, l'ADIE effectue des prêts d'honneur et propose aux micro-entrepreneurs un accompagnement en compétence tout au long du projet.



Adresse :

ASSOCIATION ADIE
139 boulevard de Sébastopol
75002 PARIS

Tél : 0 800 800 566

Site : www.adie.org



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Emploi

STRUCTURE JURIDIQUE : Tous types

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 500 € à 10 000 €

DURÉE : 60 mois au maximum



FRAIS

TAUX D'INTÉRÊT : Jusqu'à 6 000 € : 8,13 %

Entre 6 001 € et 10 000€ : 6,13 %

CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ : 5% du montant du microcrédit



DÉMARCHES

Effectuer sa demande de crédit en ligne et un conseiller prend rendez-vous avec vous

OU

Prendre directement contact avec l'organisme

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

AUTONOMIE & SOLIDARITÉ

Grâce à l'épargne solidaire de ses actionnaires, A&S intervient, depuis 1990, en capital (participation minoritaire dans la limite de 25 % du capital), en prêt participatif ou en compte courant de sociétés en création ou en développement dont l'objet est de redynamiser l'emploi au niveau de la région Nord-Pas-de-Calais.

Qui plus est, A&S assure un accompagnement de proximité grâce à son réseau d'entreprises et de partenaires.

autonomie & solidarité

Le capital-risque solidaire



Adresse :

AUTONOMIE & SOLIDARITE
146 rue Nationale
59000 LILLE

Tél : 03 20 14 30 62

E-Mail : info@autonomieetsolidarite.fr

Site : www.autonomieetsolidarite.fr



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Tous types

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés Commerciales

LOCALISATION : Nord - Pas-de-Calais

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : Entre 5 000€ et 120 000€

DURÉE : 5 ans



FRAIS

Selon le produit



DÉMARCHES

Contacteur l'organisme

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

BRETAGNE CAPITAL SOLIDAIRE

Créée en 2001, B.C.S est une société d'investissement de proximité ayant pour but le développement de TPE/PME bretonnes.

B.C.S effectue des prises de participations minoritaires, des prêts participatifs et des avances en compte courant d'associés sans caution ni garantie.



Adresse :

BRETAGNE CAPITAL SOLIDAIRE

Espace Anne de Bretagne

15 rue Martenot

35000 RENNES

Tél : 02 99 36 58 66

E-Mail : bcs.bretagne@wanadoo.fr

Site : bretagne-capital-solidaire.fr



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Emploi, Social, Environnement

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales

LOCALISATION : Bretagne

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise.



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : Jusqu'à 50 000 €

DURÉE : Entre 5 et 7 ans



FRAIS

Selon le produit



DÉMARCHES

Remplir le formulaire en ligne

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

CAISSE SOLIDAIRE

NORD-PAS-DE-CALAIS

La Caisse Solidaire collecte des dépôts auprès d'épargnants solidaires pour octroyer des crédits professionnels à des projets régionaux, créateurs d'emplois et/ou porteurs d'une finalité sociale, environnementale ou culturelle.



Adresse :

CAISSE SOLIDAIRE
3-5, rue Camille Guérin
59800 LILLE

Tél : 03 20 81 99 70

E-mail : contact@caisse-solidaire.fr

Site : www.caisse-solidaire.org



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Environnement, Culture, Social, Emploi

STRUCTURE JURIDIQUE : Tous types

LOCALISATION : Nord-Pas-de-Calais

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 10 000 € à 150 000 €

DURÉE : De 2 à 7 ans



FRAIS

Les taux sont calculés en fonction des taux du marché et prennent en compte les caractéristiques de chaque prêt.



DÉMARCHES

Contactez l'organisme

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

CAPHORN INVEST

CapHorn Invest est un fonds d'investissement et d'accompagnement de 50M€ qui se consacre au financement du développement commercial de jeunes PME aux produits ou services originaux. CapHorn Invest favorise certaines thématiques d'investissement telles que les nouveaux modes de consommation et usages, les outils innovants nécessaires au développement d'un mode de vie mobile, informé et connecté, ou des solutions présentant à la fois un avantage économique et un impact environnemental et écologique positif.



Adresse :

CapHorn Invest
32 Avenue de l'Opéra
75002 PARIS

E-mail : info@caphorninvest.com

Site : www.caphorninvest.fr



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Innovation, Environnement

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En développement



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 1 M€ à 2 M€

DURÉE : De 5 à 7 ans



FRAIS

Nuls



DÉMARCHES

Effectuer sa demande en ligne

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

CDI INVESTISSEMENT

Filiale du Groupe SOS, CDI Investissement est un financeur solidaire destiné aux entreprises sociales qui souhaitent changer d'échelle. CDI Investissement apporte aux entreprises des ressources sur le long terme pour financer leur plan de développement. Les différentes participations proposées sont : des titres associatifs, des actions, des titres participatifs, des prêts (participatifs ou assimilés).



le **comptoir**
de **l'innovation**

Adresse :

CDI Investissement
102, rue Amelot
75 011 PARIS

Tél : 01 58 30 56 30

E-mail : cdi@groupe-sos.org

Site : www.lecomptoirdelinnovation.com



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Emploi, Social, Environnement

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales, coopératives et associations

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En développement



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : à partir de 500 000 €

DURÉE : 5 ans



FRAIS

Selon produit



DÉMARCHES

Contacter l'organisme

OU

Remplir le formulaire en ligne.

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

CIGALES

CLUBS D'INVESTISSEURS POUR UNE GESTION ALTERNATIVE ET LOCALE DE L'ÉPARGNE SOLIDAIRE



Créées en 1983, les CIGALES sont des indivisions volontaires. Elles comportent entre 5 et 20 membres qui mobilisent pendant 5 ans une partie de leur épargne. Cette épargne collectée est ensuite mise au service de la création et du développement de petites entreprises locales à plus value sociale environnementale ou culturelle.

Le financement s'effectue sous la forme de prises de participations minoritaires dans des sociétés et d'apports avec droit de reprise pour les associations.

Adresse :

Fédération des CIGALES

61 rue Victor Hugo

93500 PANTIN

Tél : 01 71 86 44 51

E-Mail : at@cigales-idf.asso.fr

Site : www.cigales.asso.fr/



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Environnement, Culture, Social

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés Commerciales, associations

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : Entre 1 000 € et 3 000 €

DURÉE : 5 ans



FRAIS

30 euros pour le passage en «Bourse Aux Projets»



DÉMARCHES

Contacteur l'organisme

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

DDIDF

DÉVELOPPEMENT DURABLE ÎLE DE FRANCE

DDIDF est une association créée en 2007, membre de France Angels - réseau de Business Angels français.

Elle a pour vocation la mise en relation d'investisseurs et de porteurs de projets motivés par la recherche d'un développement durable.

Les adhérents de DDIDF investissent au capital de jeunes pousses et leur apportent compétences, réseaux et expertises.



Adresse :

DDIDF

11, rue d'Odessa

75014 PARIS

Tél : 06 13 11 39 19

E-mail : projets@ddidf.org

Site : www.ddidf.org



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Environnement

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création / développement



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 50 000 € à 500 000 €

DURÉE : De 5 à 7 ans



FRAIS

Nuls



DÉMARCHES

1/ Compléter le formulaire en ligne.

2/ Instruction du projet (3 à 4 semaines).

3/ Le projet est discuté et analysé en Comité de sélection mensuel

4/ L'instructeur du dossier revient vers vous.

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

ENERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT (EPI) est la société d'investissement de l'association ENERGIE PARTAGÉE.

Elle permet à des porteurs de projets, s'inscrivant dans une démarche de production d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, d'accéder à des fonds propres supplémentaires afin de créer ou de développer leur entreprise.

Pour cela, EPI fait appel à l'offre public de titres financiers et rassemble ainsi l'épargne nécessaire au financement des projets.



Adresse :

ENERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION
9/11 avenue de Villars
75007 PARIS

Tél : 01 80 18 92 21

E-mail : association@energie-partagee.org

Site : www.energie-partagee.org



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Environnement (énergie)

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 50 000 € à 700 000 €

DURÉE : De 3 à 15 ans



FRAIS

Entre 1,5 et 3 % de l'investissement



DÉMARCHES

1/ Créer un compte utilisateur sur le site.

2/ Le caractère citoyen des projets est examiné. Les porteurs sont accompagnés par les membres du réseau EP.

3/ Accord d'EPI et levée de fonds.

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

ESFIN GESTION

ESFIN GESTION est une société de gestion qui intervient en fonds propres par l'intermédiaire de ses différents fonds, chacun spécialisé dans des domaines différents (Economie Sociale et Solidaire, Coopératives, Insertion).

Les fonds de ESFIN GESTION peuvent intervenir dans le cadre d'un développement ou d'une reprise. L'équipe d'ESFIN GESTION investit à partir de 100 000 € jusqu'à 1 million d'euros.



Adresse :

2, place des Vosges
Immeuble La Fayette
92400 COURBEVOIE

Tél : 01 55 23 07 10

E-mail : esfin-gestion@esfingestion.fr

Site : www.esfin-ides.com



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Social, Environnement

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En développement / Reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 100 000 € à 1 M€

DURÉE : De 5 à 7 ans



FRAIS

Variable selon la structure et l'étude du dossier



DÉMARCHES

Contacteur l'organisme

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

FEMU QUI

Créée en 1992, FEMU QUI est une société de capital investissement qui intervient auprès de sociétés commerciales qui créent ou maintiennent des emplois en Corse.

Cette intervention financière se traduit par la participation (minoritaire) au capital, complétée généralement d'un compte courant d'associé, d'un prêt participatif ou d'obligations convertibles.



Adresse :

FEMU QUI

Maison du parc technologique

Z.I. d'Erbajolo

20601 BASTIA cedex

Tél : 04 95 31 59 46

Site : www.femu-qui.com

E-Mail : femu-qui@femu-qui.com



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Emploi

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés Commerciales

LOCALISATION : Corse

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 50 000 € à 600 000 €

DURÉE : De 5 à 7 ans



FRAIS

700 € + 0.5% du montant



DÉMARCHES

Remplir le formulaire en ligne

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

FINANCITÉS

FinanCités est une société de capital-risque créée en 2007 par PlaNet Finance. Elle est dédiée au développement des petites entreprises issues des quartiers en difficulté et génératrices d'utilité sociale.

FinanCités s'adresse particulièrement aux entreprises ayant au moins un an d'activité et en phase de croissance. Elle intervient en fonds propres (prise de participation ou prêt participatif) et fournit aux entrepreneurs financés un coach bénévole pour les aider à gérer leur phase de développement.



FinanCités

Adresse :

FinanCités
44 rue de Prony
75017 PARIS

Tél : 01 49 21 26 29

E-Mail : contact@financites.fr

Site : www.financites.fr



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Tous types

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés Commerciales

LOCALISATION : France ; territoires urbains rencontrant des difficultés économiques



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 25 000 € à 125 000 €

DURÉE : De 5 à 7 ans



FRAIS

TAUX D'INTÉRÊT : entre 5 et 7% (pour les prêts participatifs),

FRAIS DE DOSSIER : 1,5% du montant investi



DÉMARCHES

Effectuer sa demande en ligne

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

FRANCE ACTIVE

France Active accompagne les entrepreneurs sociaux qui créent ou consolident des emplois, et les personnes en difficulté qui souhaitent créer leur propre entreprise.

France Active propose aux porteurs de projets un accompagnement financier et des financements solidaires (garanties d'emprunts et prêts solidaires) qui leur permettent de rendre viable leur projet et d'accéder aux circuits bancaires et financiers.

Chaque année, les experts de France Active accompagnent et financent plus de 6 000 porteurs de projets.



FRANCE ACTIVE
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

Adresse :

France ACTIVE
120-122, rue Réaumur
75002 PARIS

Tél : 01 53 24 26 26

Site : www.franceactive.org



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Social, Environnement, Emploi

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés Commerciales, associations

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 5 000 € à 1M€

DURÉE : De 1 à 7 ans



FRAIS

Entre 0 et 2,5% selon produit



DÉMARCHES

Prendre contact avec l'antenne la plus proche
(voir les coordonnées sur le site)

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

FSI

FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) est la réponse initiée par les pouvoirs publics aux besoins en fonds propres d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française. Doté de 20 milliards d'euros, investisseur de long terme, le FSI investit en fonds propres ou en quasi fonds propres (obligations convertibles) de façon minoritaire dans des entreprises françaises de toutes tailles (grandes entreprises cotées ou non cotées, ETI, PME).

La stratégie du FSI se définit au regard d'une double perspective : celle d'un investisseur avisé et celle de l'intérêt général.



FONDS STRATÉGIQUE
D'INVESTISSEMENT

Adresse :

FSI

Voir contacts régionaux

E-mail : contact-entreprises@fonds-fsi.fr

Site : www.fonds-fsi.fr



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Tous types

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En développement



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : Variable selon le besoin

DURÉE : Au moins 5 ans



FRAIS

Nuls



DÉMARCHES

Prendre contact avec l'entité de votre région ou remplir le formulaire de sollicitation de projet.

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

GARRIGUE

Créée en 1985, GARRIGUE est une coopérative de capital risque qui, grâce à l'épargne citoyenne, investit dans des entreprises à fort impact social et environnemental.

GARRIGUE place l'argent de ses sociétaires en fonds propres d'entreprises : le financement se fait sous forme de participations minoritaires (en général entre 5% et 30%) au capital de sociétés en création ou en développement (de moins de 7 ans en moyenne) non cotées en bourse. Il peut être également complété par un apport en compte courant d'associé.



Adresse :

GARRIGUE

61 rue Victor Hugo

93500 PANTIN

Tél : 01 48 44 74 03

E-Mail : contact@garrigue.net

Site : www.garrigue.net



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Social, Environnement, Culture

STRUCTURE JURIDIQUE : SARL, SCOP, SCIC, SA, SAS

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise.



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : Entre 7 500€ et 30 000€

DURÉE : De 5 et 7 ans



FRAIS

FRAIS D'ÉTUDE FIXES : 3% de l'apport total

FRAIS DE GESTION : 3% du capital investi par GARRIGUE



DÉMARCHES

EN IDF : Contacter les Cigales IDF

HORS IDF : Compléter la fiche synthétique de présentation téléchargeable sur le site

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

HERRIKOA

Herrikoa est une société de capital risque, créée en 1980, qui a pour vocation de soutenir l'emploi au Pays Basque. La participation (minoritaire) directe au capital des sociétés est la source de financement privilégiée de HERRIKOA.

En complément, des apports en compte courant d'associé sont aussi envisageables et s'échelonnent comme un prêt sur une période de 3 à 5 ans. Une souscription de titres participatifs peut aussi se faire pour les sociétés de type coopératif. Enfin pour les sociétés par actions, une souscription d'obligations convertibles en actions est également possible.



Adresse :

HERRIKOA SA
3, rue du Pont de l'Aveugle
résidence l'Alliance- centre Jorlis
64600 ANGLET

Tél : 05 59 25 37 30

E-Mail : info@herrikoa.com

Site : www.herrikoa.com



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Emploi

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales

LOCALISATION : Pays Basque

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise.



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : Entre 1 000€ et 75 000€

DURÉE : De 4 et 7 ans



FRAIS

Taux fixe selon étude du dossier



DÉMARCHES

Effectuer sa demande en ligne

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

IES

INITIATIVE POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE

Initiatives pour une Economie Solidaire (IES) est une société de capital risque solidaire en Midi-Pyrénées. IES investit en fonds propres (capital, compte courant d'associé, titres participatifs...) dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Cet apport financier est accompagné d'un soutien en compétences fourni par le réseau d'IES.



Adresse :

MAISON DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE
73 chemin Mange-Pommes
31520 RAMONVILLE

Tél : 05 61 75 12 97

E-mail : permanence@ies.coop

Site : www.ies.coop



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Environnement, Culture, Social, Emploi

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales

LOCALISATION : Midi-Pyrénées

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 5 000 € à 50 000 €

DURÉE : 5 ans



FRAIS

100 € + 1,5% du montant investi



DÉMARCHES

Télécharger et compléter la fiche de demande de financement.

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

IFCIC

L'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles) a pour mission de faciliter le financement bancaire, en offrant sa garantie aux établissements qui prêtent aux entreprises et associations du secteur culturel (les prêts personnels sont exclus). La garantie financière représente généralement 50% du crédit et peut être portée jusqu'à 70% pour certains type de crédits. L'IFCIC dispose également de fonds d'avances remboursables destinés aux jeunes créateurs de mode et aux industries musicales.



Adresse :

IFCIC

46, Avenue Victor Hugo
75116 PARIS

Tél : 01 53 64 55 55

Site : www.ifcic.fr



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Culture

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales et associations

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : 50 à 70 % du crédit

DURÉE : Pas de limitation



FRAIS

Les frais sont de 1 % par an de l'encours garanti. Cette commission est payable par la banque mensuellement à terme échu.



DÉMARCHES

1/ Effectuer la demande de garantie auprès de l'IFCIC.

2/ L'IFCIC prend contact avec la banque qui s'occupe du dossier.

3/ Le Comité d'engagement prend sa décision sous 3 semaines.

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

INITIATIVE FRANCE

Créé en 1985 Initiative France est un réseau qui fédère des associations locales indépendantes couvrant la quasi-totalité du territoire français. Ce réseau a pour objectif de venir en aide aux créateurs d'entreprise dont l'activité favorise le développement local. Pour cela, Initiative France effectue des prêts d'honneur et accompagne les entrepreneurs (suivi technique, parrainage, etc). Ce sont des prêts (à taux zéro) à la personne, sans intérêt ni garantie personnelle, qui permettent au porteur de projet de se constituer ou d'augmenter ses fonds propres et d'accéder à un financement bancaire complémentaire.



Adresse :

INITIATIVE France
55, rue des Francs Bourgeois
75181 PARIS Cedex 04

Tél : 01 40 64 10 20

E-Mail : info@initiative-france.fr

Site : www.initiative-france.fr



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Social, Environnement, Emploi

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : 8 000€ en moyenne

DURÉE : De 3 à 5 ans



FRAIS

Nuls



DÉMARCHES

Contacteur une plateforme de proximité.

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

ISODEV



Isodev a été créée par des entrepreneurs, dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des TPE-PME, et soutenir l'investissement productif. Pour cela, Isodev met son Prêt Participatif Boost'PME à disposition des TPE-PME françaises. Boost'PME est un prêt à taux fixe, sans clause participative. Il couvre jusqu'à 30% de l'investissement productif, soit une intervention Isodev comprise entre 25 000 € et 150 000 €, la banque ou le crédit bailleur opérant sur les 70 % restants.

Adresse :

ISODEV

192 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Tél : 0800 476 338

Site : www.boostpme.fr



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Tous types

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En développement



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 25 000 € à 150 000 €

DURÉE : 5 ans



FRAIS

Taux d'intérêt fixe selon étude du dossier



DÉMARCHES

1/ Contacter l'organisme et leur présenter le dossier

2/ Etude du dossier sous 48 heures

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

LOVE MONEY POUR L'EMPLOI

L'association Love Money, créée en 1983, offre des solutions basées sur le financement en fonds propres des TPE et PME par la mobilisation de l'épargne individuelle de proximité et des 200 adhérents de l'association.

Elles sont utilisables pour financer le développement et/ou la reprise d'entreprises à fort potentiel de croissance et de création d'emploi.



Adresse :

Love Money pour l'emploi
10 rue de Montyon
75009 PARIS

Tél : 01 48 00 03 35

E-Mail : contact@love-money.org

Site : www.love-money.org



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Tous types

STRUCTURE JURIDIQUE : Société Anonyme

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En développement ou reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 100 000€ à plus de 2,5 M€

DURÉE : Environ 5 ans



FRAIS

ADHÉSION ENTREPRISE : 150 € + 5% du montant des capitaux collectés



DÉMARCHES

Remplir le formulaire en ligne

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

MOBILIZ INVEST

MOBILIZ Invest S.A.S est une société d'investissement au capital de 5 millions d'euros.

Lancé par Renault, cet outil de capital risque solidaire accompagne des projets qui apportent une innovation et un impact sur la mobilité des personnes en situation de précarité.

MOBILIZ Invest a pour vocation de rester minoritaire dans les projets, et intervient en capital ou en dette selon le type de structure.



RENAULT
MOBILIZ
INVEST

Adresse :

MOBILIZ Invest c/o Renault

QLG B15 2 51

13-15 Quai le Gallo

92513 Boulogne Billancourt Cedex

E-mail : contact@renault-mobiliz.com

Site web : www.renault-mobiliz.com



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Mobilité, Emploi lié à la mobilité

STRUCTURE JURIDIQUE : Tous types

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement



QUELQUES CHIFFRES

INVESTISSEMENT : De 50 000 € à 500 000 €

DURÉE : De 5 à 7 ans



FRAIS

Rémunération variable selon le type de structure



DÉMARCHES

Écrire à contact@renault-mobiliz.com

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

LA NEF



La Nef est une société coopérative de finance solidaire. Depuis sa création en 1988, elle exerce une double activité de collecte d'épargne et d'octroi de crédits dans le cadre d'un agrément de la Banque de France. La Nef apporte une aide financière et d'accompagnement à la création ou au développement de projets d'utilité sociale et environnementale.

La Nef accorde des prêts et des garanties sur le moyen et le long terme le plus souvent, mais des crédits de court terme peuvent être octroyés.

Adresse :

SOCIETE FINANCIERE DE LA NEF
Immeuble Woopa
8 avenue des Canuts
69517 VAULX-EN-VELIN Cedex
Tél : 0 811 90 11 90
E-mail : lanef@lanef.com
Site : www.lanef.com



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Social, Environnement, Culture

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales et associations

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 10 000 € à 1 M€

DURÉE : De 2 à 15 ans



FRAIS

Les taux sont calculés en fonction des taux du marché et prennent en compte les caractéristiques de chaque prêt.



DÉMARCHES

Remplir le formulaire en ligne et un conseiller prend rendez-vous avec vous
OU
Prendre directement contact avec un conseiller

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

OSEO



OSEO est une entreprise publique destinée à l'accompagnement des entrepreneurs, créateurs de croissance et d'emploi.

OSEO partage le risque de financement bancaire des créations d'entreprises et PME avec les banquiers en garantissant (40 ou 70 %) le remboursement du financement, ou bien en cofinçant l'investissement aux côtés des banques. OSEO garantit également le financement en fonds propres (jusqu'à 70 %) auprès des investisseurs, effectue des avances de trésorerie, des prêts participatifs, et soutient des programmes de recherche par des subventions.

Adresse :

OSEO en région.

Voir coordonnées en ligne

Site : www.oseo.fr



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Innovation, Emploi

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 2 000 € à 3 M€

DURÉE : De 3 à 7 ans



FRAIS

Selon le produit et étude du dossier



DÉMARCHES

1/ Créer un profil sur le site

2/ Contacter l'agence de votre région

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

PHITRUST PARTENAIRES

Phitrust Partenaires est une société d'investissement solidaire qui soutient et accompagne des entrepreneurs sociaux apportant des solutions innovantes à des problèmes sociaux ou environnementaux. Pour cela, Phitrust Partenaires intervient en fonds propres et en prêt.

PhiTrust Partenaires

Adresse :

PhiTrust PartenaireS
7 rue d'Anjou
75008 PARIS

Tél : 01 55 35 07 55

E-Mail : phitrust@phitrust.com

Site : www.phitrust.com



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Social, Environnement

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés commerciales

LOCALISATION : France / International

AVANCEMENT DU PROJET : Développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 100 € à 600 000 €

DURÉE : De 5 à 7 ans



FRAIS

Nuls



DÉMARCHES

Remplir le formulaire en ligne

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

RACINES CLEFE

Réseau d'Accompagnement des Créations et Initiatives avec une Nouvelle Epargne de Solidarité (RACINES) est un réseau qui participe au financement de projets de création ou développement d'entreprises gérées par une ou plusieurs femmes. Cet organisme fédère des Clubs Locaux d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent (CLEFE) qui sont des outils financiers collecteurs d'épargne servant à l'octroi de crédits.



Adresse :

RACINES

32 rue du javelot

75013 PARIS

Tél : 05 59 02 27 07

E-Mail : racines.association@orange.fr

Site : www.racines-clefe.com



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Emploi

STRUCTURE JURIDIQUE : Sociétés Commerciales

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : Selon les clubs

DURÉE : Selon les clubs



FRAIS

Inférieur au taux du marché bancaire (selon étude du dossier)



DÉMARCHES

Contacteur l'organisme

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

RÉSEAU ENTREPRENDRE

RESEAU ENTREPRENDRE est un réseau de chefs d'entreprises qui accompagnent les créateurs et repreneurs de PME.

RESEAU ENTREPRENDRE propose un accompagnement par des chefs d'entreprises membres du réseau dans la durée et l'octroi de prêts d'honneur (prêt à la personne, sans garantie, ni caution, taux zéro), en complément d'un financement bancaire.



reseauentreprendre

Adresse :

Réseau Entreprendre
Espace André Mulliez
24, avenue Gustave Delory
59100 ROUBAIX

Tél : 03 20 66 14.66

Site : www.reseau-entreprendre.org



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Emploi

STRUCTURE JURIDIQUE : Toutes

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 15 000 € et 50 000 €

DURÉE : 5 ans



FRAIS

Nuls



DÉMARCHES

Contactez le Réseau Entreprendre sur le site

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

SOCODEN

Socoden est une société financière qui finance en quasi-fonds propres les Scop et Scic en création, en développement ou en retournement.

Elle propose des prêts participatifs sans garantie, dont la finalité est de financer prioritairement des investissements immatériels et le fonds de roulement.



Adresse :

Socoden SA
37, rue Jean Leclaire
75017 Paris

Tél : 01 44 85 47 30

E-Mail : npdc-picardie@scop.coop

Site : www.scop.coop



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Tous types

STRUCTURE JURIDIQUE : Scop ou Scic

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 1 500 € et 300 000 €

DURÉE : De 3 à 5 ans



FRAIS

Taux de base bancaire (TBB)

OU

TBB - 2% pour les Scop et Scic existantes.



DÉMARCHES

A partir des coordonnées présentes sur le site scop.coop, contacter l'union régionale des Scop et Scic territorialement compétente.

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

SOGAMA-CREDIT ASSOCIATIF

SOGAMA-CREDIT ASSOCIATIF (SCA) est un organisme qui apporte une garantie au secteur associatif sans exclusivité, pour tous financements à court, moyen et long terme, quelle que soit la banque choisie par l'emprunteur.

La caution de SCA est donnée pour toute la durée du prêt, jusqu'à 70 % de l'encours du crédit (100% pour les prêts CAISSE DES DEPOTS, les prêts CARSAT et les garanties administratives).



SOGAMA
CRÉDIT ASSOCIATIF

Adresse :

SOGAMA
75, rue Saint Lazare
75009 PARIS

Tél : 01 42 80 42 24

E-Mail : engagements@sogama.fr

Site : www.sogama.fr



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Social

STRUCTURE JURIDIQUE : Associations

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 15 000 € et 4 000 000 €

DURÉE : De 2 mois 32 ans



FRAIS

Selon le produit et le montant garanti



DÉMARCHES

Contactez l'organisme

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

SOLID

SOLID est un outil d'investissement en fonds propres dans des PME ou TPE Solidaires et Innovantes. Un des critères est la création d'emplois qualifiants et durables.

Ce fonds a été lancé par SIPAREX, acteur du Capital-Innovation bénéficiant d'une expérience de 15 ans dans ce secteur.

SOLID propose également un accompagnement des fondateurs et des dirigeants d'entreprises sur plusieurs aspects (Gouvernance et administration, évaluation de l'impact social, assistance financière, réseau d'experts dans des grands groupes et des PME...)

SOLID

Adresse :

Fonds SOLID - Groupe SIPAREX

27 rue marbeuf

75008 PARIS

Tél : 01 53 93 02 20

E-mail : t.delalande@siparex.com

Site web : www.siparex.com



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Innovation sociale

STRUCTURE JURIDIQUE : SA, SAS, SCOP, SCIC

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement



QUELQUES CHIFFRES

INVESTISSEMENT : De 100 K€ à 500 K€

DURÉE : 5 ans



FRAIS

Rémunération par revalorisation des titres financiers à la fin de la période d'investissement et/ou intérêts sur les obligations convertibles



DÉMARCHES

1/ Envoi d'une présentation synthétique de 2 pages par mail

2/ Le fonds rappelle spontanément les porteurs de projet

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE

SPEAR

SOCIÉTÉ POUR UNE ÉPARGNE ACTIVEMENT RESPONSABLE

SPEAR est une coopérative de finance solidaire qui accompagne des projets à fort impact social, culturel ou environnemental dans leur financement auprès des banques.

SPEAR leur permet d'avoir un meilleur accès au crédit et d'obtenir un taux d'intérêt plus faible, du fait de leur impact positif.

Ceci est rendu possible grâce à une communauté d'épargnants qui peuvent choisir quel projet ils souhaitent soutenir par leur épargne.

SPEAR permet un financement adapté à tous types de besoin.



Adresse :

SPEAR

14 Rue de la Désirade

92500 Rueil-Malmaison

E-mail : contact@spear.fr

Site : www.spear.fr

Tél : 01 84 20 07 73



CRITÈRES DE FINANCEMENT

DOMAINE : Environnemental, Culturel, Social

STRUCTURE JURIDIQUE : Tous types

LOCALISATION : France

AVANCEMENT DU PROJET : En création/développement/reprise



QUELQUES CHIFFRES

MONTANT : De 30 000 € à plusieurs millions d'euros

DURÉE : De 3 à 20 ans



FRAIS

Les taux sont calculés en fonction des taux du marché et prennent en compte les caractéristiques de chaque prêt. SPEAR permet une minoration de ces taux en fonction de l'épargne récoltée et perçoit des frais d'environ 2 % du crédit octroyé.



DÉMARCHES

Effectuer sa demande en ligne

OU

Contacteur directement l'organisme

- FONDS PROPRES
- CRÉDIT
- GARANTIE



VOUS DÉSIREZ VOUS LANCER DANS L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ?

Ce guide a été conçu par SPEAR pour vous aider à démarrer votre activité dans les meilleures conditions possibles. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires sur les différents acteurs qui peuvent vous être utiles, que ce soit pour le financement (investissement, prêt, subventions,...) ou l'accompagnement de vos projets. Les principaux acteurs publics et privés y ont été répertoriés.

